

Upon entry into force, this Agreement shall amend and supplement the Agreement governing tolls on the St. Lawrence Seaway effected by the Exchange of Notes of March 9, 1959, as previously amended.

Accept, Excellency, the renewed assurance of my highest consideration.

THOMAS NILES
For the Secretary of State

His Excellency Allan E. Gotlieb,
Ambassador of Canada.

Washington, le 13 mars 1982

Washington, March 13, 1982

(Traduction)

Excellence,

L'honneur de me reporter à l'Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en date du 9 mars 1959, tel qu'il a été amendé par l'Échange de Notes en date du 9 mars 1979, et de vous assurer que le présent Accord a pour objet de compléter et de modifier l'Accord susmentionné en ce qui concerne les droits de péage sur le Saint-Laurent. Les discussions ont abouti à la signature, par l'Administration de la Santé et du Développement, l'Administration de l'Énergie, de l'Électricité et de l'Éclairage et par l'Administration du Commerce International, de l'Administration de l'Énergie, de l'Électricité et de l'Éclairage et par l'Administration de l'Énergie, de l'Électricité et de l'Éclairage, de l'Accord susmentionné le 13 mars 1982. L'Accord susmentionné a pour objet de compléter et de modifier l'Accord susmentionné en ce qui concerne les droits de péage sur le Saint-Laurent. L'Accord susmentionné a pour objet de compléter et de modifier l'Accord susmentionné en ce qui concerne les droits de péage sur le Saint-Laurent. L'Accord susmentionné a pour objet de compléter et de modifier l'Accord susmentionné en ce qui concerne les droits de péage sur le Saint-Laurent.

(1) Recueil des traités 1959 N° 2
(2) Recueil des traités 1979 N° 2
(3) Recueil des traités 1979 N° 2
(4) Recueil des traités 1979 N° 2
(5) Recueil des traités 1979 N° 2